

CIRCULAIRE 004-19
Le 7 janvier 2019

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Kinder Morgan Canada Limited (KML)
Regroupement d'actions**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Kinder Morgan Canada Limited («Kinder Morgan» ou la « société ») va consolider ses actions ordinaires en circulation. Le regroupement d'actions sur un ratio d'un pour trois sera effectif à l'ouverture des marchés le 8 janvier, 2019.

CDCC - Détails du rajustement:

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur KML seront rajustées comme suit:

- **DATE PRÉVUE D'ENTRÉE** le 8 janvier, 2019
EN VIGUEUR :
- **SYMBOLES DES OPTIONS** KML deviendra KML1
:
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:** 33 actions ordinaires de Kinder Morgan Canada Limited et une considération en espèces équivalente à 0.33 (100 x 0.033) actions ordinaires de Kinder Morgan Canada Limited. Le montant sera confirmé dans le cadre d'une nouvelle circulaire.
- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangé
- **NOUVEAU CUSIP :** 494549 70 2

- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée seront rajustées à 75 000 contrats

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt.

La Bourse - Détails du rajustement:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le regroupement d'action et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options KML seront transférées à la classe d'options KML1 qui constitue le nouveau livrable.

Kinder Morgan Canada Limited		
Prix de levée actuels	Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
1,60 \$	KML	KML1
2,60 \$	KML	KML1
3,60 \$	KML	KML1
4,60 \$	KML	KML1
5,60 \$	KML	KML1
6,60 \$	KML	KML1
7,60 \$	KML	KML1
8,60 \$	KML	KML1
9,60 \$	KML	KML1
10,60 \$	KML	KML1
11.60 \$	KML	KML1

Veuillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

Exemple Numérique

Pour un membre détenant une position longue sur un put dont le prix de levée est 6,00\$ et considérant que le prix de fermeture de KML du 4 janvier 2019 est de 4,92\$, la valeur intrinsèque de cette option avant l'ajustement sera:

$$\begin{aligned} \text{Valeur Intrinsèque} &= 6,00\$ \times 100 - 4,92\$ \times 100 \\ &= 108,00\$ \end{aligned}$$

Après l'ajustement, la valeur intrinsèque de cette option sera:

Valeur Intrinsèque = Prix de levée x Multiplicateur - Nouveau prix du sous-jacent x Nouveau livrable

$$\begin{aligned} &= 6,00\$ \times 100 - 14,76\$ \times (100/3) \\ &= 108,00\$ \end{aligned}$$

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Gladys Karam
Directrice, Dérivés sur actions
Marchés financiers